

Les agents de la D.E.E.J. Sur des charbons ardents !

**En maternelle, en restauration scolaire, en
périscolaire : Rien ne va plus !**

Déjà en décembre 2021, les agents du service de la DEEJ avaient exprimé leur mécontentement et exposé les dysfonctionnements, le manque de moyens qu'ils subissaient.

Plusieurs réunions se sont déroulées. La dernière date du 28-9-2023. Cependant, les problèmes perdurent.

Manque de moyens !

Lors du **conseil municipal du 5 avril 2024**, une conseillère municipale d'opposition a tenu une allocution au vitriol, à propos du **manque de moyens des agents de la D.E.E.J. et de la bienveillance**.

"...Elle est où la bienveillance, lorsque j'entends certaines ATSEM. On leur **interdit d'imprimer des documents pour les enfants pour faire une activité le midi, quand elles doivent elles-mêmes ramener le matériel de chez elles, quand on leur dit qu'elles doivent limiter à 5 grains de raisin par enfant et qu'elles ne peuvent pas leur en donner plus, qu'elles n'ont pas le droit de donner du pain en plus...**" "...Elle est où la bienveillance ?..."

"...Dans les faits, **combien d'agents sont en arrêt pour toutes ces raisons. Combien d'agents se plaignent, et vous avez eu des agents qui sont venus vous voir pour vous dire qu'il y avait des dysfonctionnements...**"

"...**Ne parlez pas de bienveillance et ne faites pas comme si tout allait bien dans le meilleur des mondes...**"

Bien entendu, le Maire n'en croit pas un mot !

"... Non, tout ne va pas mal chez nos agents... Il peut y avoir un couac, une mésentente, ça arrive..."

"...**Sur le matériel que nous mettons à disposition pour le périscolaire : moi, je suis fier des quantités de matériel que nous mettons à disposition ; il y a de gros moyens qui sont consentis, des caisses de matériel importantes et donc nos agents qui font de l'animation périscolaire ne manquent de rien. Ils ont vraiment ce qu'il faut...**"



Pourtant, plusieurs agents ont exprimé leurs sentiments auprès de notre organisation syndicale et de la Directrice des affaires scolaires lors de la journée de la petite enfance.

Ces agents détiennent les tickets de caisse du matériel qu'ils se sont vus dans l'obligation d'acheter, afin de satisfaire leurs activités périscolaires et dans l'intérêt des enfants qu'ils encadrent.

À chaque demande de moyens, la réponse est cinglante : **PAS DE BUDGET !**

Comment peut-on en arriver là ?...avec un excédent budgétaire de 6.5 millions d'€uros (6 518 569,02 €)...



CONDITIONS DE TRAVAIL : ça bouillonne !

Plusieurs agents ne souhaitent plus exercer leurs fonctions en restauration scolaire. D'autres se voient dans l'obligation de consulter leur médecin et/ou un psychologue et de se mettre en arrêt de travail... Quand d'autres préfèrent solliciter une rupture conventionnelle et oublier les mésaventures Douaisiennes !

RECRUTEMENTS : Assez récemment, le service de la DEEJ a procédé au recrutement de plusieurs "encadrants". Pourtant, cela ne fonctionne pas ! Ces encadrants ont-ils de vrais moyens pour exercer leurs fonctions ? Comment sont-ils managés ?

Les agents sont plongés dans un mille-feuilles hiérarchique.

Un exemple : Un agent exerçant ses fonctions dans une école maternelle effectue ses tâches dans la ou les classe(s), en restauration scolaire et en périscolaire. Cette multitude de tâches a pour conséquence que cet agent se retrouve sous "l'autorité" de 3 encadrants de proximité !

Cet agent subit les ordres, les contre-ordres, ...les sautes d'humeur des uns et des autres, les exigences et les sollicitations des directeurs d'école et/ou des enseignants.

**Le manque de moyens, la déconsidération...
le management par la peur...**

Nous avons décidé de retranscrire les propos de plusieurs agents sans les reformuler :

- Des enfants en surnombre dans les dortoirs : **Un record : 52 enfants au dortoir pour 1 agent !** Cette situation a été constatée et signalée il y a plusieurs mois par notre organisation syndicale !
- **Le favoritisme avec certains "animateurs"** : "si les chefs ont des affinités avec vous, vous serez davantage pris au sérieux. Vos demandes, vos plaintes seront prises en considération".
- **"Certains chefs ont tendance à abuser de leur statut**, ou se permettent de "menacer", surtout les stagiaires en leur disant : tu n'es qu'un stagiaire, on peut faire des rapports, n'oublies pas, tu n'es pas encore titulaire".
- **"Certains chefs se permettent de nous faire des réflexions** sur nos absences pour arrêt de maladie".
- **"On est en manque de matériel**. Depuis décembre, je demande des feutres pour le périscolaire toujours rien, nous sommes obligés d'acheter du matos nous-mêmes parce que soit les commandes ne sont pas faites à temps ou alors nous n'avons pas tout ce que nous demandons ou un petit budget de 100 € pour la période de septembre à janvier pour le temps du périscolaire".
- **"Nos problématiques ne sont pas prises au sérieux**, certains chefs nous disent de régler le problème nous-mêmes ; alors que si on leur en a parlé c'est que nous sommes démunis".
- **"Ils ont tendance à nous prendre de haut et de mal nous parler"**.
- **"Ils n'ont pas l'esprit de neutralité**. Certains vont répéter à d'autres animateurs des infos sur les animateurs. Les affectations dans les écoles ne sont pas encore officialisées, que les agents avec qui ils ont des affinités sont informés. Quant aux agents concernés on leurs dits "les courriers ont été envoyés faut attendre..."."

"L'oeil de Moscou"

De la surveillance aux jumelles !

Dernièrement, nous avons appris qu'un "encadrant" surveillerait ses agents de son bureau situé à proximité d'une école avec des jumelles !

Si ces faits sont avérés, cet encadrant pourrait être lourdement sanctionné. En effet, le fait de procéder à une surveillance étroite visant à prendre l'agent en faute pourrait être considéré comme du harcèlement.



Note de service : Interdiction du téléphone ! Non mais allô quoi !

Les agents ont été destinataire d'une note intitulée : "Note de service aux encadrants des temps périscolaires (animateurs, ATSEM, contractuels)".

Cette note fait référence à l'utilisation réglementée du téléphone portable. Elle **interdit l'utilisation personnelle** de passer ou répondre à un appel personnel (sauf urgence), lire des SMS, mails, consulter des applications personnelles, utiliser les réseaux sociaux... **mais AUTORISE** : l'utilisation du téléphone personnel pour utiliser une application dans le cadre d'une activité ou animation, d'appeler un responsable ou un parent, d'appeler les services d'urgence en cas d'accident.

Bien entendu, cette décision est illégale !

Observations :

- Aucun règlement sur l'utilisation du téléphone portable **n'a été présenté au Comité Social Territorial.**

- Si la collectivité souhaite que vous utilisiez une application dans le cadre d'une activité ou animation, d'appeler un responsable ou un parent, d'appeler les services d'urgence en cas d'accident ; **la collectivité doit mettre à disposition des agents les moyens de communication nécessaires... C'est-à-dire un téléphone professionnel !**

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR LE "MANAGEMENT 2.0"

- Vous n'avez aucune obligation de communiquer votre numéro de téléphone personnel.

- PERSONNE ne peut vous imposer de répondre à un appel, un SMS... d'un "supérieur hiérarchique 2.0" !

- Qui règle votre abonnement téléphonique personnel ? **VOUS !**

Le contrôle du téléphone personnel du salarié est-il possible ?

L'employeur ne peut contrôler l'utilisation par le salarié de son téléphone personnel, dans la mesure où il demeure la propriété du salarié.

L'employeur ne peut pas interdire l'utilisation du téléphone portable personnel, car cela nuirait aux libertés individuelles.

Cela concerne tous les salariés, qu'ils soient en CDI ou en CDD, à temps plein ou à temps partiel, **dans la fonction publique** ou dans le privé.

Une telle interdiction serait, en effet, ni justifiée ni proportionnée.

LA FSU TERRITORIALE
engagé-es **AU QUOTIDIEN**